



*DISTRICT AISNE DE FOOTBALL*

# Commission Juridique Restreinte Téléphonique

du Jeudi 23 Décembre 2021  
à Chauny

**Le Président** : Mr IBATICI

**Membres** : MM. GIBARU - MINETTE

---

La Commission rappelle qu'aucune décision ne sera donnée par téléphone. Elles sont consultables sur Internet dès publication.

**RAPPEL** : Les clubs disposant de plusieurs terrains sont priés d'aviser leurs adversaires suffisamment longtemps à l'avance en cas de changement par rapport aux indications données sur les calendriers.

La Commission,  
Rappelle que les résultats des rencontres, objet des réserves examinées ci-dessous, ne seront homologués qu'à l'issue du délai d'appel de 7 jours.

**ATTENTION** : Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

**IMPORTANT** : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission compétente commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

**Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission compétente commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes**

## **ARRETE MUNICIPAL**

En cas d'intempéries entraînant l'impraticabilité des terrains, l'arrêté municipal doit être faxé le Vendredi avant 16 Heures.

Les clubs sont priés de prévenir leurs adversaires

\*\*\*\*\*

## **RECLAMATIONS D'APRES MATCHS**

**N° 52422.1 – SC ORIGNY EN THIERACHE 2 / US BRISSY HAMEGICOURT 2 du 19/12/21  
comptant pour la Coupe Jean Marie FROMENT**

Réclamation du SC ORIGNY EN THIERACHE

La Commission,

Après examen du dossier et après rapprochement des feuilles de matchs concernées

Constate la participation de 5 équipiers "A" du 28/11/21 de l'US BRISSY HAMEGICOURT en équipe "B" ce jour pour aucun autorisé

- Décide de donner match perdu à l'US BRISSY HAMEGICOURT 2 pour qualifier le SC ORIGNY EN THIERACHE sur le score de 3 buts à 0

- Rembourse le SC ORIGNY EN THIERACHE et porte les droits au compte du club fautif : US BRISSY HAMEGICOURT

Le Président : **IBATICI Cédric**